



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques**

\*\*\*\*\*

**Section d'Ille-et-Vilaine**

## **DECLARATION LIMINAIRE CAP 19 SEPTEMBRE 2013**

Cette CAP se tient dans une période où les droits à la retraite sont à nouveau mis à mal. FO réaffirme qu'allonger la durée de cotisation, c'est reculer de fait l'âge de départ à la retraite. Pour FO, il faut tout mettre en œuvre pour bloquer cette nouvelle contre réforme et revenir au plus vite à une durée de cotisation de 37,5 années pour une retraite à taux plein.

C'est possible, cela passe par une vraie réforme fiscale procurant les moyens d'augmenter les salaires et les retraites, et de créer des emplois.

La gestion des personnels n'échappe pas à cette politique de rigueur : ainsi, la CAP nationale tableau d'avancement à contrôleur principal s'est tenue en septembre 2013 au lieu de fin 2012, parce que le plan de qualification n'était pas connu ! Il en résulte une dépense en révision de salaire des promus de neuf mois.

Comme en plus près de 97% des promus ont plus de 58 ans (certains sont déjà en position de retraite), la dépense est encore plus réduite.

FO continue à revendiquer le changement de grade dès que les conditions statutaires sont remplies, qu'il n'y ait donc plus de contingentement.

Nous revendiquons aussi la tenue de CAP locales, préalable indispensable aux CAP nationales pour examen de ces tableaux d'avancement.

S'agissant de l'évaluation des agents à l'ordre du jour de cette CAP, FO dénonce l'usine à gaz générée par l'introduction incessante de nouveautés dans l'évaluation : plus de note chiffrée, mais de « réductions-majorations » d'ancienneté cette année, tableau synoptique réduit, modification de l'application EDEN étendu à la filière fiscale.

De plus le passage par le recours hiérarchique avant le recours en CAP a rallongé les calendriers qui n'ont pu être respectés.

La CAP qui se déroule aujourd'hui aurait dû se tenir en juin !

Nous restons convaincus que cette étape de recours hiérarchique peut vite vider les CAP locales de leur substance.

Le passage par le recours hiérarchique a été dissuasif de recours pour de nombreux agents.

Suite à validation trop rapide, des évaluateurs se sont vu bloqués dans leur souhait de modification de compte rendu d'entretien.

FO DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs.

Pour FO, ce système assorti de quotas budgétaires est source d'individualisme et de compétition entre agents et entre services.

Il engendre des inégalités dans le déroulement de carrière et ne permet pas la juste reconnaissance de l'implication professionnelle des agents.

Les rancoeurs s'accroissent dans des services où les agents perdent le sens de leur travail.